



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°20 -

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 20/01/2026

S²LO

ID : 063-216304303-20260120-2690120_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **23**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de mise aux normes du schéma incendie de l'Hôtel de ville et de ses parkings

SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 14 janvier 2026 s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDÀ, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLOU-CHENOT à Sophie DELAIGUE,
Monique DURAND-PRADAT à Hélène BOUDON,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS,
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Christophe MANKA à Martine MUÑOZ,
Sérap ALP à Francis ROUX,
Farida LAID à Bernard DUNIAT,
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Martine MUÑOZ



C.M. 20.01.2026

- N°20-

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU SCHÉMA INCENDIE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE SES PARKINGS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1;
- Vu la circulaire DETR-DSIL 2026 du 29 octobre 2025 ;
- Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal en date du 21/01/2025 ;
- **Considérant** que ces travaux de mise en conformité sont obligatoires ;
- **Considérant** que ces travaux constituent la dernière phase de la rénovation récente de l'Hôtel de ville ;
- **Considérant** que « la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics » sont considérées comme étant une des grandes priorités de la DSIL 2026 ;
- **Considérant** la définition des opérations d'investissement éligibles au titre de la DSIL 2026 ;
- **Considérant** que le taux moyen de subvention sollicité au titre de la DSIL est d'environ 20 % de la dépense hors taxes ;
- **Considérant** l'opportunité de renouveler la demande DSIL 2025, non retenue l'an dernier, et de la solliciter sur la campagne 2026 sur la base du plan de financement actualisé ;

Compte-tenu de l'actualisation des dépenses éligibles du projet, le montant d'opération, sur lequel se base la sollicitation de la DSIL 2026 est de 515 036,64 euros Hors-Taxes (HT), contre 475 315,90 euros HT précédemment ;

Cela permet à la Commune de solliciter une subvention pour un montant de 103 007,27 euros, contre 95 063,18 euros précédemment ;

Le plan de financement actualisé de l'opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Travaux	465 800,34 €		
Honoraires d'ingénierie (MOE + OPC)	37 580,00 €		
Etudes fluides	4 200,00 €		
Honoraires mission CT	4 600,00 €		
Honoraires mission CSPS	2 856,00 €		
Coût HT	515 036,34 €		
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – DETR/DSIL 2026	A solliciter	20 %	103 007,27 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		20 %	103 007,27 €
Fonds propres		80 %	412 029,07 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		80 %	412 029,07 €
Coût Total HT		100%	515 036,34 €

C.M. 20.01.2026
- N°20-

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation d'une subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DSIL 2026 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Martine MUÑOZ



Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 20/01/2026

S²LO

ID : 063-216304303-20260120-2690120_20-DE